

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VOGUE
Séance du 27 juin 2022

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-deux,
et le vingt-sept du mois de juin,
à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M.
Antoine ALBERTI

Date de la convocation :

23/06/2022

Présents : Mmes FAURITTE – BLANC - CHEVALIER – CHARRON J. – BRIAND –
GUILLEMIN - Mrs BELLANGER – ALBERTI – CHARRON D – ABREU - ALAZARD -
EPISSE – ROBERT – MINICHINO - TOURETTE.

Date d'affichage :

23/06/2022

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : M. MINICHINO Michel

D2022-06-03 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 octobre 1998 instaurant des
tarifs de location de la salle polyvalente de Vogüé,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2000 établissant la
conversion des tarifs pour le passage à l'Euro,

Considérant les nombreux travaux de rénovation effectués dans la salle
polyvalente en matière d'isolation, de chauffage et de climatisation,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs en vigueur de la salle
polyvalente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des
membres présents,

- **de fixer** les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit pour les
demandes de location effectuées **à partir du 1^{er} juillet 2022** :

LOCATAIRE	SALLE POLYVALENTE			
	Caution de 900 € restituée selon l'état des lieux Caution ménage de 150 € restituée si les locaux sont propres			
	1 jour	Annuelle	Caution	Caution ménage
Particuliers domiciliés sur la Commune de Vogüé	175 €		900 €	150 €
Particuliers domiciliés hors Commune de Vogüé	300 €		900 €	150 €

LOCATAIRE	SALLE POLYVALENTE			
	Caution de 900 € restituée selon l'état des lieux Caution ménage de 150 € restituée si les locaux sont propres			
	1 jour	Annuelle	Caution	Caution ménage
Associations communales	Gratuité			
Demande d'utilisation régulière annuelle (hors associations communales)		300 €	900 €	150 €
Location pour loisirs, entreprises, associations hors commune	100 €		900 €	150 €

- **d'autoriser** M. le Maire à signer toutes les conventions de location de la salle polyvalente

Fait à Vogüé, le 28 juin 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Antoine ALBERTI.



LA ARGENTIÈRE

- 5 JUL. 2022